

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Auxense Actions Alpha (ISIN : FR0010500322)
FCP dont la gestion est confiée à Auxense Gestion

Objectifs et Politique d'investissement

L'OPCVM est un FCP de classification « Actions Internationales ». Son objectif de gestion est d'obtenir sur la durée minimum de placement recommandée (cinq ans) une performance supérieure à l'indice de référence : 70% EMIX Europe + 20% EMIX World USA + 5% EMIX World Japon + 5% EONIA en EUROS. Les indices EMIX sont pris dividendes nets réinvestis.

Le FCP sera principalement investi dans des fonds d'actions (minimum 60% de fonds d'actions) exposés aux marchés boursiers internationaux.

L'exposition aux actions des pays émergents est limitée à 10%.

Les investissements en produits de taux sont opportunistes et ne sont envisagés que lorsqu'un degré d'investissement en actions à 100% (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) n'est pas jugé pertinent. Les produits de taux alors sélectionnés portent au choix sur des émetteurs publics ou privés dont les notations peuvent aller de AAA à BBB-.

La sensibilité du portefeuille est comprise entre -3 et +3. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts.

Le fonds peut être exposé sur des devises hors euro jusqu'à 100%. Il n'utilisera pas de produits dérivés.

Il met en œuvre une politique de gestion discrétionnaire où la création de valeur reposera sur la sélection de fonds et sur la répartition des actifs (géographique, styles de gestion,...).

L'OPCVM est investi jusqu'à 110% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

L'OPCVM capitalise ses revenus.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque **Vendredi** par le dépositaire avant 10h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour).

Les souscriptions initiales doivent porter sur un minimum de 6 parts.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité du fonds sur 5 ans. Les données historiques ne préjugent pas du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions internationaux. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques non pris en compte par l'indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Pour plus d'information sur les risques, vous pouvez vous référer au prospectus de l'OPCVM.

Frais

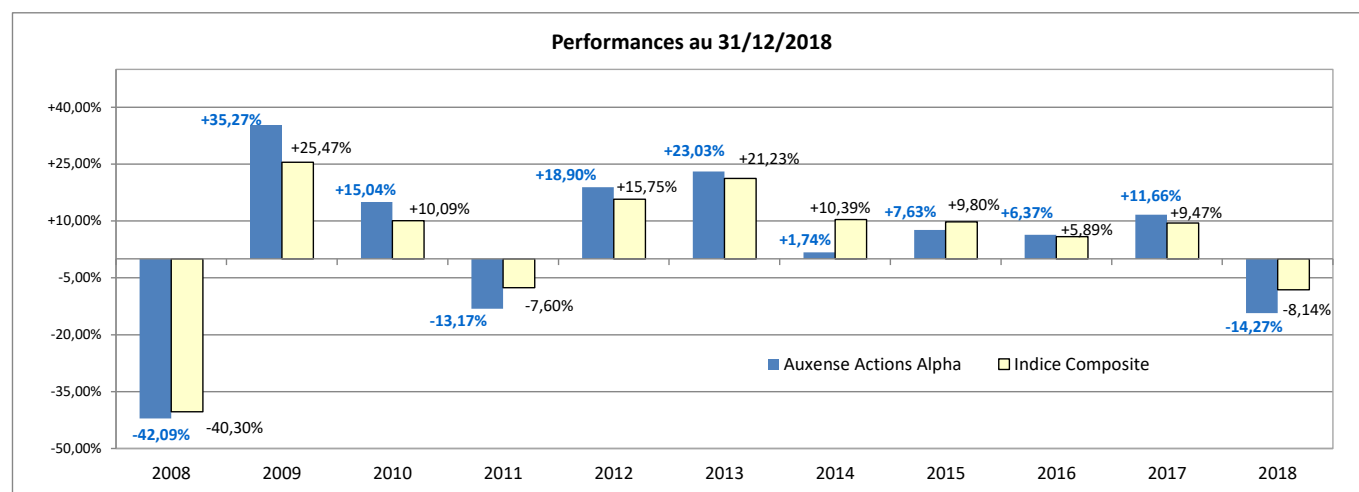
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)	Néant
Frais de sortie (non acquis à l'OPCVM)	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé. Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,27% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% de la surperformance au-delà de l'indice de référence. Commission de surperformance au titre du dernier exercice : 0%

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le chiffre des «frais courants» se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.auxense.com

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM et celle de l'indice sont calculées coupons nets réinvestis, nettes de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances sont calculées en Euro. Le fonds a été créé le 13/09/2007.

Informations pratiques

Dépositaire du fonds : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et Modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'Auxense Gestion ainsi que sur le site www.auxense.com

Lieu et Modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative :

Dans les locaux de la société de gestion et sur www.auxense.com

Régime Fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération d'Auxense Gestion sont disponibles sur le site internet www.auxense.com. Un exemplaire papier sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

La responsabilité d'Auxense Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Auxense Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/03/2019.